

**Arrêté municipal portant, à titre temporaire,
Autorisation d'occupation du domaine public (trottoir)**

N° 2026-010

6 Place de l'église (RD54 – VC 805)

Le Maire de la commune de BOURTH

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande de M Hervé GUENAN, 6 place de l'église à BOURTH (27580) en date du 19 Février 2026 par laquelle M GUENAN sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer une benne de taille 2.50m par 6.40m sur le trottoir devant le 6 Place de l'église,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M Hervé GUENAN est autorisé à occuper l'espace devant le 6 Place de l'église (RD54 – VC805) en vue d'installer une benne à gravats. La benne mesure 2.50m par 6.40m.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre temporaire à partir du 02 Mars 2026 et pour une durée de 120 jours, du lundi au vendredi exclusivement. Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Bourth fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 5 : La commune de Bourth se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation de cette benne par des usagers autre que M GUENAN et la société mandatée par ses soins.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie. La notification du présent arrêté sera faite à M Hervé GUENAN.

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Présidente de l'INSE27
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Verneuil sur Avre,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bourth,

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Bourth le 20 Février 2026

Le Maire,

Alain ROCHEFORT

